

# Vol de données à la BCN: quelles conséquences?

Que peut faire le ou les hackers des 1500 adresses électroniques dérobées lors de l'intrusion dans le site internet de la banque?

L'annonce du vol de données informatiques à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), au début du mois d'août, inquiète les victimes potentielles. Mais quelles peuvent être les conséquences de ce piratage?

Pour comprendre la situation, il importe de distinguer le site bancaire qui héberge les données de la BCN du site internet de la banque. Ce sont deux choses différentes. Et, selon le communiqué de la

banque, c'est ce dernier qui a été visé par le ou les hackers.

## Restes du trafic informatique

«Vraisemblablement, les pirates sont passés à travers une faute classique dans des fiches confectionnées trop rapidement», estime Romain Roubaty. «Ces gens cherchent des erreurs dans les formulaires pour prendre le contrôle d'un site ou pour pomper des données», poursuit le respon-

sable du centre d'investigation numérique et de cryptologie de l'Institut de lutte contre la criminalité économique (Ilce), à la Haute Ecole Arc de Neuchâtel.

Les tests de sécurité pour de telles fiches «coûtent cher en temps et en personnel», relève Romain Roubaty. A son avis, les pirates «ont volé ce qu'il reste du trafic sur le serveur informatique; probablement le contenu de certains formulaires. Pas grand-chose, en



La BCN a été victime d'un vol de données informatiques au début du mois d'août 2021.

ARCHIVES DAVID MARCHON

ARCINFO

01/09/21

fait», estime le spécialiste en criminologie.

## Abuser de la naïveté

«1500 adresses, ce n'est pas une fortune», considère l'expert. «Ces données peuvent être vendues pour de la publicité», comme servir à trom-

per les titulaires des comptes électroniques.

«Celui qui possède ces adresses pourrait tenter de se faire passer pour la banque», en adressant des courriels personnalisés par exemple. «Il ne faut jamais donner son numéro de compte ou son mot

de passe. Une banque ne vous le demandera jamais par un e-mail», rappelle Romain Roubaty.

Aux yeux de l'expert, il manque, en Suisse, «une loi qui obligerait de signaler ce genre d'attaques informatiques» à une autorité. **STE**